

62
67

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.

N^o 11. — Novembre 1897.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures $\frac{1}{2}$, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure $\frac{1}{2}$, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1897

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seilliére. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemin, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Pillois. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavallier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Lachassaigne. *Délégués* : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : MM. Petit et Lemercier. — *Secrétaire* : M. Francolin. *V.-Secrétaire* : M. Gannier. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. Cusse. *Vice-Présidents* : MM. Bessin père et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. Bassier et Bex.
LA CHAPPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *Vice-Présid.* : MM. Gury et Bouffet. *Secrétaire* : M. Conin. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefèvre.

A la séance du 5 Décembre, conformément au Règlement, aura lieu le renouvellement annuel du Bureau et du Conseil d'administration.

MM. les Sociétaires sont instamment priés de ne pas y manquer.

Un nouveau Secrétaire-Général notamment devra y être élu, en remplacement de M. Delamotte, démissionnaire.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 NOVEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, sous réserve d'une rectification demandée par M. le Professeur, au sujet des noms des fruits à cidre présentés par lui : il faut lire *Binet rouge* au lieu de *Boule rouge*, et *Muscadet* au lieu de *Muscadin*.

Est admis membre de la Société :

M. VERNE (Armand), garçon jardinier chez M. Menier, à Chamant.

Sont présentés :

MM. BUAT, carrossier à Senlis, par MM. Lozet père et fils.
VERNE père, jardinier chez M. Queste, à Villemétrie, par MM. Pillois et Chéret.
GUILLEMINOT, chimiste à Chantilly, par MM. Sylvain Berger et Thirion.
RAMUS (Victor), jardinier chez M. Guillemillot, à Chantilly, par MM. Sylvain Berger et Thirion.

M. le Président signale à l'assemblée le décès de M^{me} veuve

XVII^e VOLUME. — N^o 44. — NOVEMBRE 1897.

Taupin, dame patronnesse depuis de longues années, et l'assemblée décide que les regrets unanimes de la Société seront exprimés dans le présent procès-verbal.

Ensuite il procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces ci-après :

1° Une lettre de M. Pillois, secrétaire-général-adjoint, s'excusant de ne pas pouvoir assister à la séance de ce jour.

2° Une lettre de M. Deviolaine, président de la Société d'horticulture de Soissons, remerciant M. le Président des témoignages de sympathie qu'il lui a adressés, au nom de la Société, à propos du décès de M. Lambin.

3° Une lettre de M^{me} Thomas, de Neuilly-en-Thelle, annonçant qu'elle met en vente des Rosiers de sa collection bien connue.

4° Le procès-verbal de la séance du 10 octobre de la Section cantonale de Crépy-en-Valois.

5° Les observations météorologiques de septembre et octobre 1897, relevées par notre dévoué collègue, M. Lavallée, instituteur à Borest.

6° Une circulaire émanant du journal *le Moniteur d'horticulture*, accompagnant l'envoi de feuilles imprimées destinées à un plébiscite de Chrysanthèmes, lesquelles sont distribuées aux Sociétaires présents.

7° Le programme des cours publics de l'Ecole d'arboriculture de Tournay.

8° Les catalogues ci-après : Prenveille, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée; — D'Orléans, fabricant de paillassons et claies à Clichy; — Saintville, pépiniériste à Cannetecourt; — Sahut, pépiniériste à Montpellier; — Louis Leroy, pépiniériste à Angers; — Michelet, fabricant de bâches à Paris; — Blain fils aîné, grainier à Saint-Remy-de-Provence; — Buzelin, fabricant de pompes aux Lilas; — Levasseur, pépiniériste à Ussy (Calvados); — Gamon, rosiériste à Lyon; — André Leroy, pépiniériste à Angers.

M. le Président donne lecture des dégustations de fruits faites au cours du mois d'octobre, et dont l'insertion sera faite au Bulletin.

M. Lestocart, faisant fonctions de secrétaire-général, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration de la Société dans sa réunion de ce jour : Le Conseil prend acte de la remise faite entre les mains de M. Lozet, qui les a transmis à M. le Président, par M. Delamotte, ancien secrétaire-général, des objets suivants : 74 médailles, un grand nombre de diplômes, le cachet-tampon de la Société, trois volumes pour prix d'horticulture, un certain nombre d'enveloppes imprimées et quelques têtes de lettre seulement. — Il décide l'impression de 4.000 têtes de lettre. — Il charge M. Lozet de faire parvenir la médaille et le diplôme réclamés par M. Hennebicq, qui a quitté l'arrondissement. — Il désigne, pour composer la commission d'organisation du concours de Chrysanthèmes, MM. Thirion, Pillois, Lozet, Tirllet et Noché. — Il nomme, pour faire partie du jury de ce concours, MM. Berger, Deslandes fils, Vaudier, Hardret et Davenne. — Ces décisions, mises aux voix, sont ratifiées à l'unanimité.

M. Vaudier présente une branche de pommier attaquée par les insectes; il y a deux ans, avec des frictions au pétrole, il a guéri l'arbre, mais, cette année, l'insecte a recommencé ses ravages; il demande un conseil à M. le Professeur. Celui-ci reconnaît aussitôt le *puceron lanigère*, insecte très dangereux pour les pommiers, et que l'on combat avec diverses préparations. — M. le Président rappelle qu'aux séances de la Société nationale d'horticulture, M. Rivière, alors professeur au Luxembourg, recommandait de brosser les parties attaquées par le puceron lanigère avec une brosse dure trempée dans l'alcool, attendu que le duvet blanc qui le recouvre est une sécrétion de nature cireuse, que l'alcool dissout, mais qui est inattaquable par

les liquides ordinaires. — M. le Professeur fait remarquer qu'en effet les insecticides recommandés sont à base d'alcool; il pense que le pétrole doit réussir également; enfin il ajoute que l'hiver, les pucerons se réfugient dans la terre qui entoure le pied des arbres, et qu'il faut enlever cette terre afin de répandre de la chaux en poudre.

La leçon mensuelle de M. Lozet consiste dans la continuation des éléments de la physiologie végétale. Elle présente ses qualités habituelles de clarté, de science et de style, et se termine au milieu des applaudissements unanimes de l'assistance.

Une Commission spéciale examine les apports de produits déposés sur le bureau, savoir :

1° Par M. LOZET, professeur : Un fort lot de fruits en mélange, provenant du jardin de la Société, et où la *Beurré Six domine*. — Remerciements.

2° Par M. CHÉRET : *Poires Bon Chrétien Napoléon, Beurré Diel, Baronne de Mello, Columbia, Raisin Chasselas Rose royal, Laitue d'Alger pommée*. — Mention honorable.

Après le tirage de la tombola, composée des fruits de M. Lozet et des apports de M. Chéret, la séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1897.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Sont présents : MM. Lozet, professeur, Petit, Oudin, Fas-

quelle, Gannier, Droux, Ducró, Gacongne, Lafontaine, Godard, Quervel et Francolin.

M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur la botanique (*anatomie végétale*).

L'assemblée vote des *remerciements* à M. GODARD, pour apport comprenant deux variétés de Poires (*Van-Marum* et *Beurré-Six*).

Puis elle procède au tirage de la tombola.

Séance levée à quatre heures.

CONCOURS TRIMESTRIEL

du 14 Novembre 1897.

Le dimanche 14 novembre, la Société d'horticulture de Senlis ouvrait son Concours trimestriel de Chrysanthèmes, Fleurs d'automne, Fruits, Légumes et Arbres fruitiers.

A midi, le Jury, composé de MM. Vaudier, président, Sylvain Berger, rapporteur; Hardret, Deslandes fils et Davenne, accompagnés de M. Pillois, secrétaire-général-adjoint, après un examen approfondi, décernait les récompenses suivantes :

1^{er} prix, médaille de vermeil exceptionnelle, à M. CARREAU, horticulteur à Chantilly, pour l'ensemble de son exposition : un lot de Fleurs coupées en vases et corbeilles ; un lot de Cyclamens de semis d'une culture irréprochable, et un lot de Chrysanthèmes en pots d'environ 60 variétés d'élite, dont quelques nouvelles : Le Moucherotte, Madame Chapuis-Parent, Mademoiselle Thérèse Rey, Edwin Molineux, Mistress D. Ward, Boule d'Or, Val d'Andorre, Madame Catros Gérard, Monsieur Legouvé, Monsieur Veuillard, etc., etc.

2^e prix, médaille de vermeil 1^{re} classe, à M. Victor RAMUS, jardinier chez M. Guilleminot, industriel à Chantilly, pour un superbe lot de Fleurs coupées de Chrysanthèmes d'environ 60 variétés, d'une dimension extraordinaire, dont quelques-unes mesuraient 0^m20 de diamètre; les variétés les plus remarquées de ce superbe lot, qui fait honneur à son cultivateur, sont les suivantes : Madame Carnot, Enfant des Deux Mondes, Gloriosum, B. Birde, Waban, William Trieker, Souvenir de Jambon, Val d'Andorre, Etoile de Feu, Monsieur Ginet, etc., etc.

3^e prix, médaille d'argent de 1^{re} classe, grand module, à M. BILLION, jardinier chez M. le docteur Troncin, à Chamant, pour l'ensemble de son exposition : un lot superbe de 100 variétés de Chrysanthèmes d'une culture irréprochable, dont quelques variétés nouvelles et d'un étiquetage parfait; nous citerons Amiral Avellan, Beau Rêve, Bouton d'Or, Colonel Ev. Smith, Colosse Grenoblois, Cythère, Deuil de Jules Ferry, Duchesse de Montebello, Enfant des Gaules, Enfant des Deux Mondes, Héroïne d'Orléans, etc., etc.; nous y remarquons aussi une magnifique corbeille de Chrysanthèmes, Carex et Ellébore, et une garniture de table arrangée de façon à faire honneur à son présentateur.

4^e prix, médaille d'argent 1^{re} classe, à M. THOMAS, jardinier chez M^{me} la comtesse de Lavaulx, à Chamant, pour un lot de Chrysanthèmes en fleurs coupées, un lot de 21 variétés de Pommes de terre remarquables comme grosseur, et des Choux-Navets extraordinaires.

5^e prix, médaille d'argent 1^{re} classe, à M. PICHON, horticulteur à Villers-Saint-Paul, pour un superbe lot d'Arbres fruitiers, Pommiers en tige et scions d'un an, Cerisiers, Pêchers, Poiriers en palmettes, quenouilles et cordons, le tout d'une forme parfaite et d'une végétation très luxuriante.

6^e prix, médaille d'argent 2^e classe, à M. GODARD, pépiniériste à La Ferté-Milon, pour un lot de Fruits de table, Poires et Pommes.

7^e prix, médaille d'argent 3^e classe, à M. BENJAMIN (Constant), jardinier à Oignes, pour un Plan de jardin très bien fait.

Pour le huitième exposant, qui est notre éminent professeur M. LOZET, le jury, regrettant que sa situation de professeur l'oblige à exposer hors concours, à l'unanimité, demande au Conseil d'administration une *médaille exceptionnelle* pour son exposition d'au moins 150 variétés de Chrysanthèmes, très bien cultivées et d'une tenue et d'un étiquetage parfaits. Un magnifique lot de Fruits (poires et pommes) de 60 variétés secondait son lot de Chrysanthèmes, dont le tout a fait l'admiration de tous les visiteurs de notre exposition.

Pour conclure mon modeste rapport sur cette exposition, qui, quoique petite, n'en est pas moins intéressante en cette saison, je me bornerai à vous dire que votre jury a été très satisfait de la correction qu'ont apportée tous les exposants à leur travail et leurs cultures bien soignées; aussi, à l'unanimité, adresse-t-il à tous les exposants, sans distinction, toutes ses félicitations, félicitations répétées par un nombreux public qui est venu visiter notre exposition, grâce à une journée aussi belle qu'au printemps.

SYLVAIN BERGER.

DÉGUSTATIONS

13 Octobre.

POIRE FONDANTE DE CHARNEU. — Fruit assez gros. Peau fine, jaune verdâtre, abondamment et finement ponctuée de roux clair. Chair blanc jaunâtre, assez fine, très tendre, assez juteuse, très sucrée, relevée. Fruit bon.

18 Octobre.

PÊCHE SALWAY (provenant du Jardin de la Société). —

Fruit moyen, légèrement aplati. Peau épaisse, jaune, lavée au soleil de rouge sombre, presque pas adhérente. Chair jaune, pâteuse, insuffisamment juteuse, sucrée, mais entachée d'un peu d'amertume, presque pas adhérente au noyau. Quoique probablement trop avancé, ce fruit doit surtout son mérite à sa maturité très tardive.

22 Octobre.

POIRE BEURRÉ CAPIAUMONT. — Fruit moyen, allongé, complètement recouvert de rouille claire. Chair blanc verdâtre, demi-fine, légèrement croquante, bien sucrée, finement musquée. Passe pour être excellente cuite.

25 Octobre.

POIRE COLMAR D'AREMBERG. — Fruit gros, conique, peau jaune sale marbrée de roux. Chair blanche, grossière, non fondante, mais bien juteuse, assez sucrée, avec beaucoup d'âpreté.

POIRE COLUMBIA. — Fruit gros, pyriforme ovoïde. Peau fine, lisse, unicolore vert pâle, franchement jaune à la maturité. Chair blanche, demi-fine, très tendre, assez juteuse, assez sucrée, très faiblement relevée.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La terre brûlée pour les semis. — Il y a fort longtemps que nous nous servons de terre brûlée, ou mieux, de terre chauffée à 400° centigrades, pour semer les graines de plantes sauvages, récoltées dans leurs stations naturelles de France, d'Espagne, d'Italie, d'Algérie, etc.

Cette pratique, peu usitée dans les cultures, offre des avantages particuliers qu'il y a lieu de mettre en relief. Tout d'abord citer en première ligne, *quand il s'agit de plantes sauvages*, la certitude que les plantes semées seront

bien celles qui germeront, ce qui n'est pas toujours le cas quand la terre employée contient déjà elle-même des graines de mauvaises herbes. En deuxième lieu, la terre portée à 400 degrés est débarrassée des œufs et des larves d'insectes variés qu'elle recèle bien souvent. Au surplus, beaucoup de spores de cryptogames inférieurs semblent détruites par la cuisson de la terre; c'est au moins ce que l'absence de diverses maladies, dont les plantes sauvages sont habituellement atteintes, permet de conjecturer. Nous sommes persuadés que des expériences scientifiques rigoureuses mettraient certainement en évidence, dans bien des cas, l'exactitude de cette hypothèse. (Lyon horticole).

*
* *

Traitement des gadoues. — D'après la *Revue horticole*, un ingénieux procédé de traitement des gadoues, dont on commence à faire usage aux Etats-Unis, concilierait les exigences de l'hygiène avec les besoins de la culture.

Les ordures ménagères, collectées dans de grands digesteurs en tôle d'acier reçoivent de la vapeur à 4 atmosphères, pendant six à sept heures. Les matières solides sont ensuite soumises à l'action de fortes presses, et envoyées dans un dessiccateur. Grâce à la coction subie dans le digesteur, la matière séchée est devenue éminemment friable, et, après pulvérisation et blutage, elle fournit un produit « pulvérulent, inodore, parfaitement sec et susceptible d'être conservé sans altération. »

« 400 parties d'ordures ménagères, à l'état vert, fournissent finalement 2,5 à 5 p. 100 de matière grasse, vendue couramment 0 fr. 30 le kilogramme avant toute épuration, et de 42 à 48 p. 100 de matière sèche vendue en moyenne 40 fr. la tonne, contenant la totalité de l'azote et de l'acide phosphorique de la matière verte, mais ayant une teneur un peu plus faible en potasse. »

*
* *

Nouvelle bouillie contre le mildiou et le black-rot. — Voici la formule du remède nouveau que je propose aux essais des viticulteurs et dont j'ai déjà fait trois applications en grande culture, deux en mai et une en juin :

- Sulfate de cuivre 500 grammes.
- Savon noir ou vert (1) 1 kilog.
- Eau 400 litres.

On fait dissoudre le sel de cuivre dans quelques litres d'eau ; d'autre part, on incorpore de l'eau (tiède de préférence) au savon, *par petites quantités à la fois*, en s'aidant d'une spatule de bois ; la pâte, d'abord très épaisse, devient de plus en plus fluide, et, en peu de temps, la dissolution est complète ; on la verse alors *peu à peu* dans la liqueur cuivreuse en agitant constamment le mélange avec un petit balai, puis on complète l'hectolitre avec de l'eau.

La bouillie ainsi obtenue est d'un beau vert ; tamisée à travers le filtre qui accompagne tout pulvérisateur, elle se répand très bien.

Il n'est pas inutile d'ajouter que son prix de revient ne dépasse pas 60 centimes l'hectolitre, ce qui constituerait déjà, à activité égale, sur les anciennes bouillies à 3 % de sel de cuivre, une économie des deux tiers environ.

(*La Vigne française*). Gaston LAVERGNE.

* *

Les plantations d'arbres mellifères sur les bords des routes. — Selon M. Ch. Naudin, l'idée d'utiliser les bords des routes par des plantations d'arbres fruitiers est louable ;

(1) J'ai employé non pas le savon de Marseille à base de soude et d'huile, mais le savon noir ou vert qui est préparé avec la potasse caustique liquide et l'huile de colza, de navette, de chènevis ; le produit se trouve dans le commerce sous forme de pâte épaisse ; il offre sur le savon de Marseille le double avantage d'être meilleur marché et de se dissoudre plus facilement.

mais, dit-il, dans le *Journal d'agriculture pratique*, les arbres fruitiers de quelque valeur, Pommiers, Poiriers et autres, ne viennent pas dans tous les terrains ; de plus, il leur faut des soins, quelquefois des fumures et des arrosages, et, dans tous les cas, une certaine surveillance. Si l'expérience a réussi, comme on le prétend, dans certains pays du Nord, on ne peut espérer dans le Midi un pareil succès.

A tant faire que de planter des arbres sur les parcelles de terrain négligé, il y aurait un choix à faire et à s'en tenir à ceux qui s'accommodent des sols les plus pauvres et donnent, néanmoins, des bénéfices à peu près certains, et cela avec la moindre dépense possible. Or, il en est un qu'on ne saurait trop recommander pour cet emploi, c'est le Robinier ou Faux-Acacia. Aux divers services que rend cet arbre s'en ajoute un autre : c'est celui de fournir aux abeilles, par sa superbe floraison printanière, une abondante source de miel. Ses grappes de fleurs blanches sont très odorantes et attirent les abeilles de fort loin.

Imagine-t-on ce qu'on récolterait de miel et de cire sur les milliers de kilomètres de nos routes et chemins vicinaux s'ils étaient bordés de ces arbres, qui n'auraient à craindre ni les intempéries, ni les rapines ? Dans les provinces du Midi, on ajouterait à ces plantations l'Amandier vulgaire, dont la floraison si riche et si précoce offre par là une précieuse ressource aux abeilles qui sortent de leur sommeil hivernal. Puis des arbres ou des arbrisseaux, tels que le Styrax, et même quelques arbustes exotiques floribonds et de rusticité éprouvée. Dans le Midi méditerranéen, il y aurait un avantage incontestable à entre-planter parmi ces arbres le Romarin et le Thym, qui produisent le miel le plus exquis que l'on connaisse.

* *

Gamay de Juillet. — Un infatigable amateur, M. Morin, des Andelys, a eu l'obligeance d'envoyer à M. Delaville, professeur de la Société d'horticulture de Beauvais, un échan-

tillon de ce raisin provenant de sa plantation. L'examen démontre que ce fruit, arrivé à une maturité complète, s'égrainera facilement fin août. Le Professeur en conclut qu'il faut encourager la plantation de cette excellente variété, appelée à rendre de grands services dans nos contrées dépourvues de leurs anciens vignobles. Pour compléter les renseignements sur son expérience, M. Morin se propose d'envoyer une bouteille de vin provenant de son vignoble des Andelys.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Beauvais.*)

* *

Conservation des Choux pendant l'hiver. — Voici comment on peut conserver les gros Choux qui ont poussé et pommé à la fin de l'été et en automne, tels que : Ch. Vaugirard, Milan des Vertus, Milan pied court, de Pontoise, etc., etc.

1° Après les avoir arrachés avec précaution, il suffit de les mettre les uns contre les autres derrière un mur au nord, la racine en l'air, sur le gazon, la terre nue, ou mieux sur des branchages, si le sol est humide — et au moment du grand froid les recouvrir d'une couche de paille ou mieux de feuilles de 10 cent., et de leur donner de l'air de temps en temps. On peut les prendre ensuite à mesure de la consommation.

2° Si à l'entrée de l'hiver les Choux ne sont pas encore bien pommés, si la terre où ils ont vécu est libre, il suffit simplement de faire une demi-section au trognon du côté du sud et de renverser le Chou du côté nord, sans que la pomme touche le sol. Il continue ainsi un peu à pousser, à pommer et se conserve très bien.

3° On enlève du côté nord, près de la tige, une bêche de terre, puis par une pression faite du côté opposé on incline le Chou sur cette fosse, où il se trouve à l'abri tout en continuant à végéter.

4° Un des meilleurs procédés de conservation est de mettre

en un endroit retiré du jardin, ou au bout d'une allée, une épaisseur de 20 à 30 cent. de fagots déliés et disposés en cercle, un pieu au centre; on empile ensuite régulièrement les Choux tout autour de façon à en former une meule conique, les têtes en dedans et les racines à la circonférence. Ces meules peuvent atteindre un à deux mètres de haut. On applique ensuite de la paille et des feuilles tout autour entre les racines. L'air circule et les Choux se conservent parfaitement, jusqu'en février et mars.

Ces divers procédés sont bien meilleurs que celui de descendre les Choux à la cave et de les y entasser. Là la conservation n'est pas de longue durée et l'habitation est bientôt envahie par une odeur désagréable et dangereuse de « chou pourri ».

Quant aux Choux de Bruxelles qui sont généralement très résistants au froid, on peut les garantir des fortes gelées en baissant les feuilles et en entourant toute la tige d'une crinoline de paille peu serrée et qu'on enlève quand il fait beau pour donner de l'air à la plante.

(*Bulletin de la Chambre syndicale des Horticulteurs d'Amiens.*)

* *

Les champignons cultivés sans couche. — M. Rivoire raconte, dans le *Jardin*, qu'un curé du département du Rhône fait depuis longtemps la culture de l'agaric, aussi facilement que celle des poireaux ou de la salade.

Dans ce pays, les fougères croissent en abondance et l'on s'en sert comme litière pour les animaux. Si on veut faire la culture des champignons, on la laisse pourrir sous les animaux pendant deux ou trois mois, se contentant de mettre un peu de paille si elle a trop besoin d'être changée. C'est généralement dans les bergeries que les fougères sont placées comme litières, mais sous des chevaux, elles seraient encore meilleures.

La fin de l'hiver arrivée, on l'enlève et on la mélange avec du terreau; le curé en question la mêle avec des balayures de rues. On en fait ensuite un tas dans un coin du jardin et en plein soleil, et dès le mois de juillet a lieu une abondante végétation de champignons.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons*).

*
* *

Bouturage des Crotons. — A la rigueur, on peut bouturer les Crotons en toute saison; mais il est cependant préférable d'opérer en février-mars. Les boutures doivent être prises sur des rameaux aoûtés; on les coupe sur une longueur de 8 à 10 centimètres, sous une feuille. Ces boutures peuvent être piquées en petits godets remplis de terre de bruyère sableuse, ou être plantées à même dans le sable, le gravier, les cendres, la tannée, etc., dans la bêche de la serre à multiplication. Dans tous les cas, on ne doit opérer qu'à l'étouffée et avec chaleur de fond autant que possible. On peut lier les feuilles pour que les boutures prennent moins de place. La plantation faite, on arrose fortement, en bassinant ensuite une ou deux fois par jour et en tenant à l'ombre. L'enracinement est rapide — 10-20 jours — et les boutures sont alors empotées en petits godets, puis remises à l'étouffée pour la reprise. Lorsqu'elles sont bien enracinées, on les repote en pots de 9 centimètres de diamètre, puis on les place le plus près du vitrage, en leur donnant les mêmes soins qu'aux plantes adultes.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture de France*).

*
* *

Préparation du plant d'artichauts. — On ne saurait trop recommander aux jardiniers et aux amateurs la préparation de leurs plants avant l'hiver. Voici comment on opère: de beaux œilletons sont choisis, au mois de novembre, sur les pieds qui ont produit; ils sont plantés en pots de 12 à 13 cent.,

dans une bonne terre mêlée de terreau, ces pots sont abrités sous des châssis à froid, couverts pendant les gelées, aérés pendant les beaux jours, de telle sorte qu'au mois de mars on trouve les plants enracinés et en pleine végétation, ce qui leur donne au moment de la mise en pleine terre, un mois ou six semaines d'avance sur ceux qui sont plantés de la façon ordinaire.

Le même travail fait au mois de mars réussit également.

Si l'on trouve trop dispendieux l'emploi des châssis et des pots, il suffit de creuser simplement une fosse de 40 cent. dont on soutient les côtés avec quelques planches, d'étendre au fond de cette fosse une couche de 15 centimètres de sable, y planter rapprochés les œilletons, couvrir le tout de paillassons ou de litière soutenus par quelques branches, et l'on aura au printemps d'excellents plants enracinés qui donneront un succès assuré.

(*Bulletin de la Chambre syndicale des Horticulteurs d'Amiens*.)

*
* *

La Fraise Jeanne d'Arc. — M. Ed. Lefort fait remarquer que la Fraise nouvelle nommée *Jeanne d'Arc* est issue d'un semis, fait en 1895, de la Fraise Saint-Joseph; que, comme on peut le constater, c'est bien une variété remontante et à gros fruits (aussi gros que ceux de la Fraise bien connue *Vicomtesse Héricart de Thury*); car, dit-il, on a prétendu pendant longtemps que les vraies Fraises remontantes sont petites. Cette variété a fructifié pour la première fois en 1896. Selon l'obtenteur, on peut, contrairement aux autres Fraisières, laisser les premiers coulants qui, de suite, remplacent le pied-mère; la multiplication étant si rapide que 10 pieds plantés à l'automne dernier donnent, en ce moment de l'année, environ 10.000 jeunes sujets.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture de France*).

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

SEPTEMBRE 1897				OCTOBRE 1897			
DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MAXIMA	MINIMA			MAXIMA	MINIMA
1	0 ^{mm} 3	22.4	10.1	1	16 ^{mm} 3	19.1	15.
2		22.2	10	2		18	13.3
3	0 6	22	10.2	3		17.3	9.3
4		22.2	10.1	4		13.5	7.2
5		22.1	10	5		12	0
6	27 3	19.2	10.2	6		12.1	-0.2
7	12 1	18.5	10.5	7		15.2	-3.7
8		18	8.4	8		13	-4.6
9	9 2	18.4	7.2	9		13.5	0.9
10		17	6	10		13	1.1
11		19	6.2	11		15	10.2
12		19.1	6.1	12	0 6	15.3	4.2
13		20	6.4	13		15.2	0.2
14		20.1	7	14		18.2	3
15		18.2	5.1	15		18.8	2
16		18	5	16		20	4.2
17		17	5.4	17		21.2	5
18		17.4	3	18		24.2	7.1
19		19.3	4.3	19		20.2	7.3
20	3 2	16.2	2	20		21	5
21		16	6.1	21		19.8	5.1
22		15.2	7.2	22		17	5.2
23		19.2	8.1	23		15.2	4.3
24		19.4	8	24		12.3	0.2
25		22	7.9	25		10.9	-1.5
26		22.2	10.1	26		20.1	-0.4
27		22.1	10.2	27		21	-3.2
28		22.4	12	28		21.2	-1.1
29		28	14.2	29		20.4	-0.8
30		22	16.1	30		20	-1
				31		19	0.1
Total	52 ^{mm} 7	M ^{mm}		Total	16 ^{mm} 9	M ^{mm}	

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.

Conformément au Règlement,
les Leçons d'Horticulture sont suspendues
pendant le Mois de Décembre.

Réunion des Sections pendant le Mois
de Décembre.

- Senlis*..... Dimanche 5, à deux heures et demie,
au local de la Société.
- Crépy-en-Valois*..... Dimanche 12, à deux heures, à l'Ecole
communale des Garçons.
- Betz*..... Jeudi 16, à deux heures, à la Mairie.
- Pont-Sainte-Maxence*.. Dimanche 19, à deux heures, à la
Mairie.
- Nanteuil-le-Haudouin* . Jeudi 23, à deux heures, à la Mairie.
- Creil*..... Dimanche 26, à deux heures, à la Mairie.

N. B. — Les Sections sont invitées à procéder au renouvellement
annuel de leur Bureau.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.